

INSURED A RENT

LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

6

L'ensemble des locataires figurant au bail doit fournir les justificatifs exigés.
Contrat de bail comprenant une clause résolutoire de plein droit et une clause de solidarité, paraphé sur toutes les pages et signé par toutes les parties du contrat Une fiche de renseignement pour chaque locataire si ce Formulaire est non renseigné ou incomplet Copie du passeport ou de la carte d'identité valide pour chaque locataire ou de la carte de séjour d'une validité > à mois au jour de la signature du bail ou un justificatif de demande de renouvellement Attestation d'assurance incendie, dégâts des eaux pour les locaux loués Etat des lieux d'entrée paraphé sur toutes les pages, daté et signé toutes les parties du contrat
Si le locataire est salarié(e):
□ Une attestation d'emploi datant de moins de 30 jours à la date de signature du bail, établi par l'employeur ou par un de ses représentants ayant la capacité juridique d'attester et précisant que le locataire est titulaire d'un contrat à durée indéterminée ou déterminée d'une durée restante d'au moins 8 mois, qu'il n'est ni en période d'essai, ni en préavis ainsi que le montant de son salaire net annuel et sa date d'embauche. A défaut, son contrat de travail. □ Les 3 derniers bulletins de salaire
Si le locataire est étudiant :
 □ La caution d'une personne □ Copie de la carte d'étudiant en cours de validité
Si le locataire exerce une profession indépendante ou commerciale :
 □ Copie de la carte professionnelle ou d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce □ Les 2 derniers avis d'imposition sur le revenu
Si le locataire est retraité (e) :
 □ Dernier bulletin de pension du mois précédent immédiatement la date de signature du bail □ Dernier avis d'imposition sur le revenu précédant la signature du bail, accompagnés du relevé d'informations de la caisse de retraite.
Si le locataire est dirigeant de société :
 Un extrait K-bis de la société, Les 3 derniers bulletins de salaire (pour les dirigeants salariés) Le dernier ou avant dernier avis d'imposition Attestation de revenus d''expert comptable pour l'année en cours, pour les dirigeants non-salariés.
Si le locataire est une personne morale :
Les 2 derniers bilans Les 2 derniers comptes d'exploitation Un extrait K-bis de moins de 3 mois
Si le bail concerne un garage :
☐ Carte grise du ou des véhicules